

## Structure de jour socio-pédagogique

Les structures de jour socio-pédagogiques fournissent une prestation destinée aux enfants et aux jeunes scolarisés qui, ayant besoin d'un environnement social stable, ne peuvent pas se développer correctement sans l'instauration de mesures complémentaires d'encouragement et de soutien. Cette prestation est offerte lorsqu'un organe d'évaluation professionnel (service social, autorité de protection de l'enfant et de l'adulte, service psychologique pour enfants et adolescents) en a établi la nécessité en raison de conditions de vie difficiles et de problèmes familiaux. Les enfants et les jeunes sont encadrés au moins trois jours par semaine tout en continuant à vivre chez les détenteurs de l'autorité parentale ou des proches. La prestation est en principe mise en place pour l'année scolaire et couvre aussi la période des vacances scolaires.

Les tâches pédagogiques et l'intensité des prestations d'encouragement offertes vont au-delà de ce que peuvent proposer les structures d'accueil extrafamilial (écoles à horaire continu, familles d'accueil de jour ou structures d'accueil collectif de jour): les enfants et les jeunes sont stimulés de manière ciblée dans leur développement personnel et social et reçoivent une aide pour affronter les défis rencontrés au sein de leur famille ou à l'école. Les détenteurs de l'autorité parentale sont impliqués et soutenus en fonction des besoins. Lorsque cela se révèle nécessaire, d'autres spécialistes coopèrent avec l'accord des personnes concernées. La prestation vise à renforcer le système familial et à favoriser le maintien de l'enfant au sein de son foyer d'origine.

La prestation n'est envisageable que si les trois conditions suivantes sont réunies:

- Le développement de l'enfant au sein de sa famille est compromis s'il ne reçoit pas un encouragement et un soutien supplémentaires concernant ses compétences personnelles, sociales et scolaires en raison d'une situation problématique complexe s'inscrivant dans la durée (difficultés multiples<sup>1</sup>)<sup>2</sup>.
- Les détenteurs de l'autorité parentale sont en mesure d'assumer l'entretien primaire de l'enfant<sup>3</sup> hors de la structure de jour socio-pédagogique.
- Les parents manifestent leur volonté de coopérer en vue de la résolution des problèmes.

## Prestation: structure de jour socio-pédagogique

**Catalogue de prestations:**

**Aides éducatives complémentaires de type ambulatoire**

**Groupe de prestations:**

**Prestations assimilables à une assistance ambulatoire**

**Descriptif de la prestation:**

Les enfants passent au moins trois jours par semaine au sein de la structure de jour socio-pédagogique d'une institution en dehors des heures d'école. Ils y bénéficient d'un accompagnement socio-pédagogique et sont encouragés dans leurs activités éducatives et scolaires.

<sup>1</sup> Les difficultés multiples surviennent notamment en cas de chômage, d'intégration insuffisante, de violence domestique, d'addiction, de problèmes psychiques, de provenance d'un milieu culturellement défavorisé.

<sup>2</sup> Le formulaire de demande du dicastère des affaires sociales de la ville de Thounne fournit davantage d'informations sur les critères motivant un facteur de prise en charge accrue en foyer de jour ou en garderie.

<sup>3</sup> En d'autres termes, ils peuvent lui procurer une alimentation convenable, des soins du corps, des vêtements adaptés à la saison, des soins médicaux, de l'affection, une protection contre les violences corporelles et émotionnelles.

**Objectifs supérieurs:** L'enfant est assisté dans son développement émotionnel, social et scolaire, de sorte que son intérêt supérieur est pris en compte et qu'il peut grandir au sein de son foyer d'origine<sup>4</sup>.

**Destinataires de la prestation:** Enfants qui fréquentent l'école obligatoire et vivent dans leur foyer d'origine.

**Objectif 1 de la prestation:** L'enfant est stimulé dans son développement.

**Indicateur 1 pour l'objectif 1:** Continuité du développement à la fois personnel, social et scolaire

**Standard pour l'indicateur 1:** .... % dans un environnement scolaire convenant à l'enfant

**Indicateur 2 pour l'objectif 1:** Contacts sociaux et loisirs

**Standard pour l'indicateur 2:** .... % d'avis positifs de l'enfant  
.... % d'avis positifs du ou de la spécialiste

**Méthodologie et instruments** Déclaration de l'enfant, évaluation du ou de la spécialiste, rapports scolaires

**Objectif 2 de la prestation:** Les parents ou les proches responsables se sentent soutenus dans le développement de leurs compétences relationnelles et éducatives.

**Indicateur pour l'objectif 2:** Accords sur les comportements à adopter et les règles à suivre au quotidien au sein de la famille

**Standard pour l'indicateur:** Disponibles dans ....% des cas

**Méthodologie et instruments** Convention d'objectifs, règles familiales, auto-évaluation de la famille / évaluation du suivi

**Objectif 3 de la prestation:** Les parents ou les proches responsables assument pleinement et de manière autonome leur responsabilité éducative.

**Indicateur pour l'objectif 3:** Réalisation des objectifs fixés

**Standard pour l'indicateur:** Accord entre la famille et le ou la spécialiste au sujet de la planification de la fin de la mesure

**Méthodologie et instruments** Convention d'objectifs, évaluation des parents ou des proches responsables, de l'enfant et du ou de la spécialiste

<sup>4</sup> Selon une optique multigénérationnelle, les grands-parents, les tantes et oncles et autres membres de la famille sont compris dans la notion de foyer d'origine.